

Maire	ÉLUS								
X	X								
Mairie DE		13 AVR. 2016							
ACT	POP	SPORTS	S.INF	COM	EEF	EDUC	PM	DCP	
INFO									



Parc national  
de la Vanoise

Objet

Projet de révision du PLU arrêté

M. le Maire

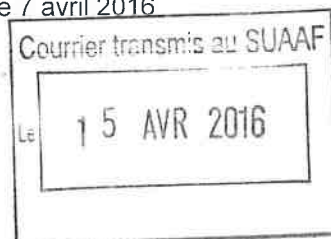
Service urbanisme, aménagement, affaires foncières  
A l'attention de Pierre PERRIER  
Mairie  
BP 75  
73124 COURCHEVEL CEDEX

Suivi par

Marie-Pierre BAZAN  
06 13 43 04 91  
marie-pierre.bazan@vanoise-parcnational.fr  
Réf. MPB/SA/n° 257

Date

Chambéry, le 7 avril 2016



Monsieur,

J'ai bien reçu votre projet de révision du PLU de votre commune en date du 4 janvier 2016. Votre commune ayant décidé de ne pas adhérer à la charte du Parc, votre dossier n'est tenu à l'obligation de compatibilité avec la charte que pour la partie de votre territoire communal sise dans le cœur du Parc. Ainsi, l'Établissement n'a pas d'observation à formuler.

Néanmoins, je me permets de vous souligner les erreurs suivantes (volet 1 du rapport de présentation) :

- page 17, les termes de « zone centrale » et « zone périphérique » sont à remplacer par « zone coeur » et « aire optimale d'adhésion ».
- page 197, 29 communes font partie de l'AOA et non 28 comme indiqué.
- page 205, contrairement à ce qui est indiqué, les lacs du Rateau et du Pêtre ne sont pas dans le Coeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur par Intérim,

Philippe LHEUREUX

Copie : secteur de Pralognan



Parc national de la Vanoise  
135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry  
Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18  
www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr